

PROPOSITION INDIVIDUELLE

1. Constats

En raison des nombreux projets prévus – nouveau bâtiment parascolaire, crèche intercommunale, aménagement du centre du village et de la route de Lausanne, création de chemins piétonniers et de pistes cyclables, amélioration du réseau routier, rénovation des bâtiments publics, etc. – la commune va devoir investir une vingtaine de millions au cours des prochaines années, dont une bonne partie devra probablement être financée par l'emprunt, alors que son niveau d'endettement demeure relativement élevé en comparaison avec d'autres collectivités publiques comparables.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les investissements qui seront réalisés durant la nouvelle législature auront, tôt ou tard, pour conséquence une augmentation sensible des charges de fonctionnement (amortissements, intérêts, charges de personnel et autres frais d'exploitation).

2. Proposition

Afin que les autorités communales disposent d'un outil de pilotage qui leur permettent d'anticiper les fluctuations budgétaires à moyen terme et, cas échéant, de prendre les mesures nécessaires en temps opportun, le soussigné propose au conseil administratif d'élaborer, en ce début de nouvelle législature, une planification financière quadriennale (PFQ) des charges et revenus, qui devra être révisée et présentée annuellement au Conseil municipal et à la commission des finances lors de l'examen des budgets.

Ce PFQ, établi sur la base d'hypothèses de croissances des charges et revenus durant les 4 années (y compris budget N+1) devra tenir compte de l'impact des investissements en cours et à venir sur les futurs budgets d'exploitation. Il pourra être présenté par regroupement de natures tant pour les charges (ex : charges de personnel, dépenses générales, amortissements, intérêts de la dette, etc.) que pour les revenus.



Dominique Anclin
Conseiller municipal